LE SITE PROMONTORIA.FR

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête



Le site propose d'investir dans les parkings. Ce produit est en tête de gondole du rayon du supermarché de l'arnaque. Il propose aussi d'investir dans l'hydrogène ou l'Intelligence Artificielle. Bien évidemment il a été usurpé le nom de plusieurs vraies sociétés. Il est relié à plusieurs autres sites proposant des bornes électriques. produit. Nous avons identifié plus de 120 sites qui arnaquent les consommateurs. Elle a commencé en 2019.

https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/arnaque-aux-places-de-parkings-nos-recherches/

Le site internet

Il a été créé le 06/06/2023. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/promontoria.fr

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu

collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 84 80 20 56

Il s'inscrit dans une série intéressante :

orpavimob-ehpad.com	01 84 80 19 29
gecinainvest.com	01 84 80 19 29
alpian-wm.com	01 84 80 19 53
promontaria.fr	01 84 80 20 56

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Jérôme PETIT
- Mme André BOIS

Les produits

Il est proposé d'investir dans les parkings situés dans toute l'Europe y compris en France. Nous publions un mail envoyé présentant l'activité de la société et les produits proposés :

Le-mail-du-site-promontoria.pdf

Nous publions les produits proposés en Europe et en France :

Le-catalogue-Europe-du-site-promontoria.pdf

Le-catalogue-France-du-site-promontoria.pdf

Les règlements

Le site utilise :

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1679 8000 0100 0132 3027 062
Un compte français ayant l'IBAN FR76 1973 3000 0101 0000 2510 676
Un compte français ayant l'IBAN FR76 1973 3000 0101 0000 2630 956

Les informations juridiques

Il est usurpé le nom d'une vraie société totalement étrangère à cette arnaque. C'est une situation hélas très fréquente.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.